Trente-neuvième Année — N° 141 UN NUMÉRO : 15 CENTIMES LUNDI 21 MAI 1894.

JOURNAL DE ROUBAIX

TARIF D'ABONNEMENT :

ROUBAIX-TOURCOING. . . . Trois mois. . . 13 fr. 50. . . Six mois . . 26 fr. . . Un an. . . 50 fr.
NORD — PAS-DE-CALAIS — SOMME — AISNE . . . . . Trois mois. . . 15 fr.
Les autres Départements et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des Abonnements est payable d'avance. Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX & RÉDACTION
Roubaix, rue Neuve, 17. - Tourcoing, rue des Poutrains, 42
Directeur-Propriétaire : ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS & ANNONCES :
Les Abonnements et Annonces sont reçus : à ROUBAIX, rue Neuve, 17. — A LILLE, rue du Curé-Saint-Etienne, 9 bis. — à PARIS chez MM. Havas, Laffite et Cie, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 28.— à BRUXELLES, à l'Office de Publicité.

ROUBAIX, LE 20 MAI 1894

UNE NOUVELLE INTERPELLATION
SUR LA POLITIQUE RELIGIEUSE DU CABINET

Les radicaux n'ont pas été satisfaits de la séance de jeudi : le succès du cabinet les a rendus moroses et ils ont résolu de ne pas en rester là. Vendredi, le groupe de l'Extrême-Gauche a tenu une réunion dans laquelle on a examiné la ligne de conduite à suivre.

A la fin de la dernière séance, M. Camille Pelletan montait à la tribune, mais la Chambre fatiguée refusait de l'entendre.

Mais M. Pelletan veut à toute force placer son discours : il compte déposer d'ici à quelques jours une nouvelle demande d'interpellation sur la politique religieuse du cabinet ; c'était l'objet de la réunion de vendredi.

Cette idée a été partagée par les membres présents.

M. Pelletan voudrait faire adopter sa proposition par tous les « députés anticléricaux. »

Dans cette vue, il compte solliciter le concours des socialistes et des membres de la gauche progressiste.

En vérité, les radicaux n'ont pas de chance; quand les idées socialistes n'étaient pas aussi avancées, les radicaux pouvaient prétendre au droit de s'occuper exclusivement des questions sociales.

Mais c'est aujourd'hui l'apanage des socialistes de toutes nuances, depuis les communistes jusqu'aux révolutionnaires.

L'Extrême-Gauche ne pouvant suivre ses alliés d'occasion sur le terrain où ils se sont engagés, n'a plus qu'une arme d'opposition, l'agitation religieuse, et elle compte bien ne pas la laisser échapper, d'où les tentatives de M. C. Pelletan pour raviver la question irritante que la séance de jeudi semblait avoir épuisée, à la grande satisfaction de la majorité.

Cependant, tous les radicaux ne paraissent pas être animés du même sentiment que M. Pelletan. La Gauche progressiste s'est montrée beaucoup plus réservée.

M. Maurice Faure voudrait simplement amener le ministère à mettre ses actes d'accord avec ses paroles en déposant une série de propositions soulevant la question religieuse, et en forçant le gouvernement à se prononcer sur chacune d'elles.

Voilà une jolie perspective pour M. Casimir Périer, lui qui déclarait aux applaudissements de la majorité qu'il fallait en finir avec le système d'interpellations à jet continu et qu'il y avait moyen d'occuper beaucoup plus utilement le temps du pays.

Le Centenaire de l'Ecole Polytechnique

Paris, 19 mai. — Les fêtes du centenaire de l'Ecole polytechnique ont eu leur apothéose ce soir au palais du Trocadéro qui pour la circonstance avait été splendidement décoré et illuminé. La grande salle était pour la première fois éclairée à la lumière électrique.

Les murs disparaissent sous les tapisseries, les trophées et les plantes. Des milliers de lampes et de candélabres, répandent de véritables flots d'une clarté que lamisent les guirlandes de fleurs et les bouquets de verdure.

Le palais est ouvert aux invités à neuf heures. M. Carnot arrive. Il est introduit au foyer ainsi que les présidents des deux Chambres, les membres du gouvernement, le grand chancelier de la Légion d'honneur, le gouverneur militaire de Paris.

A 9 heures 1/2, escorté d'élèves en uniforme, le Président de la République se rend dans l'immense loge de face qui lui est réservée. Cinquante personnes environ dont Mme Carnot et les familles des membres du gouvernement prennent place autour de lui.

A dix heures commence le spectacle. Il comprend une cantate du Centenaire, poème d'Armand Sylvestre, musique de M. Lara; puis l'épopée, histoire anecdotique avec tableaux lumineux dans le genre de ceux de Garand'Ache. Le texte explicatif est de MM. Armand Sylvestre, Marcel Prevost, etc., tous anciens « pipos ».

L'orchestre comprend 150 musiciens et 50 choristes. Les meilleurs artistes de la Comédie-Française ont prêté leur concours à cette fête. Le succès est énorme; l'enthousiasme déborde. Auteurs et interprètes sont rappelés et applaudis frénétiquement.

Les vingt-cinq tableaux se déroulent sur une immense toile de fond; ils sont projetés par des lampes électriques: l'effet est féérique et grandiose. L'apothéose retrace les portraits de tous les anciens élèves de l'école qui se sont illustrés. Dans le fond, le comité de fondation de l'école : Carnot, Monge, La Chambardie, Frieur, soulèvent dans la salle un tonnerre d'applaudissements.

A minuit commence le bal qui doit se continuer jusqu'à cinq heures du matin.

L'entrain est très grand. Les jeunes polytechniciens sont fort empressés auprès des dames.

Le pourtour du palais est également illuminé. Les buffets y sont dressés. Le tout est on ne peut plus heureusement organisé.

Le coup d'œil d'ensemble est superbe. Rien n'a été épargné. Les frais de la fête s'élèvent à 90.000 fr. On distribue aux invités une médaille du centenaire. A une heure du matin la fête bat son plein.

Le Congrès International des Mineurs

Berlin, 19 mai. — M. Lamendin préside. Les Anglais ont laissé deux délégués. Ceux-ci déclarent qu'ils sont restés uniquement pour régler les questions d'affaires et se refusent à toute discussion. Après un échange d'explications tendant à atténuer le mauvais effet des scènes violentes d'hier, le congrès décide qu'il ne continuera pas ses travaux, puisque les Anglais sont partis. Le prochain congrès se tiendra à Paris.

Berlin, 19 mai. — Le comité international comprend des délégués anglais, allemands, belges, autrichiens, et MM. Calvignac, Lamendin et Rondet, français.

M. Pickart, anglais, a été réélu à l'unanimité secrétaire général, et M. Burt, anglais, trésorier.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du samedi 19 mai

Présidence de M. Charles Dupuy

La séance est ouverte à 2 heures.

Une question de M. Cluseret

M. Cluseret pose une question au sujet de l'emploi d'une équipe d'ouvriers italiens, pour les travaux exécutés à Toulon, au fort de Faro.

L'orateur donne lecture de la lettre adressée au ministre et publiée il y a quelques jours par les journaux.

L'emploi de ces ouvriers, dit M. Cluseret, a été caché au général commandant d'armes. Il y a là un danger pour la défense nationale.

Je demande à M. le ministre d'empêcher le retour de pareils faits.

M. le général Mercier, ministre de la guerre. — Le patriotisme de M. Cluseret peut se rassurer. Les travaux du fort de Faro exécutés en 1893 comptaient de simples relèvements de parapets et de plates-formes sur la partie supérieure.

Aucun travail n'a été exécuté depuis vingt ans dans les souterrains du fort, aucun dessin n'a été mis entre les mains des étrangers.

La défense nationale n'a donc eu à souffrir aucun préjudice.

Quant à la question même de l'emploi des ouvriers étrangers dans les travaux de fortifications, le cahier des charges prescrit que les adjudicataires et commis doivent être Français. Il ne prescrit rien pour les ouvriers.

L'officier chargé de la surveillance des travaux a une liste lui permettant de se renseigner, il a le droit d'exiger l'exclusion des ouvriers qui lui semblent dangereux. Est-il nécessaire d'interdire totalement l'emploi des ouvriers étrangers ? Cette question a déjà été soulevée, mais non résolue.

En attendant, nous sommes armés contre l'espionnage, nous ne le craignons pas.

M. Jourde. — On emprisonne nos compatriotes à l'étranger. Nous devrions répondre par le même procédé.

M. le ministre de la guerre. — Je suis absolument de votre avis; mais encore faut-il avoir quelqu'un à emprisonner ! (Hilarité.)

Il faut craindre, en excluant les ouvriers étrangers, de provoquer des représailles contre nos ouvriers dans les autres pays.

Il faut tenir compte aussi de certaines difficultés budgétaires et pratiques. Toutefois, la question intéresse notre population ouvrière. Il y a lieu de rendre tout au moins les conditions du cahier des charges plus rigoureuses. J'espère arriver à un accord sur ce point avec la commission du budget dans l'intérêt de la main-d'œuvre française. (Applaudissements.)

M. Cluseret. — Mes renseignements ne concordent pas avec ceux du ministre.

M. le ministre de la guerre. — Je tiens les miens du capitaine du génie qui a dirigé les travaux.

M. Cluseret. — Je ne comprends pas que la simple affirmation d'un officier soit aussitôt tenue pour vérité incontestable. (Vives protestations à droite et sur divers bancs de gauche). C'est toujours l'histoire du maréchal Lebœuf. (Nouvelles protestations). Je maintiens l'exactitude de mes renseignements.

L'orateur émet l'avis en terminant qu'il y aurait lieu de nommer une commission chargée d'aller examiner la question sur place.

Cette motion est accueillie par des exclamations ironiques et une rumeur prolongée. L'incident est clos.

Question de M. d'Aillières

M. d'Aillières pose au ministre du commerce une question qui intéresse la gestion de la fortune personnelle des caisses d'épargne. Il s'agit de la caisse d'épargne de Saint-Calais qui, après avoir construit un hôtel, a donné des fêtes à l'occasion de son inauguration.

Les frais de ces fêtes ont été pris sur la fortune personnelle de cette caisse. Le ministre doit empêcher de pareils abus.

M. Marty, ministre du commerce, dit que c'est là un fait isolé. S'il se renouvelait, peut-être conviendrait-il d'intervenir, mais, pour cette fois-ci, il vaut mieux éviter de jeter la panique parmi les déposants, ce qui se produirait si on frappait l'administration de la caisse d'épargne de Saint-Calais.

Prochainement le projet sur les caisses d'épargne sera discuté. On pourra y introduire une disposition de nature à empêcher le retour de pareils abus.

J'ajouterai, dit en terminant le ministre, que mon prédécesseur a assisté aux fêtes dont parle M. d'Aillières et au banquet qui a suivi. (Exclamations et rumeurs sur divers bancs).

L'incident est clos.

LA PUBLICITÉ DES EXÉCUTIONS CAPITALES

L'ordre du jour appelle la suite de la première délibération sur la proposition relative à la suppression de la publicité des exécutions capitales.

La Chambre a voté la dernière fois, par une voix de majorité le passage à la discussion des articles.

Contre-projet Dejeante

M. Dejeante soutient son contre-projet tendant à l'abolition de la peine de mort. Ce contre-projet est signé de MM. Vaillant, Faberot, Toussaint, Basly, Chauvière, etc.

M. Dejeante refait en partie le discours qu'il a prononcé lors de la discussion générale. Si j'ai déposé ce projet, dit-il, c'est pour permettre à la Chambre de proclamer une grande idée humanitaire.

M. Leveillé, président de la commission. — La peine de mort est légitime. En France, on n'en abuse pas; on ne l'applique qu'au crime de haute trahison et à l'assassinat. Des garanties nombreuses sont données à l'accusé. L'orateur les énumère.

Ce n'est pas au moment où la France traverse une crise sociale qu'il convient de désarmer la société.

M. Dejeante propose de remplacer la peine de mort par la transportation, c'est-à-dire une peine moins dure que la réclusion. La question de la transportation est d'ailleurs à l'étude. Une commission prépare un rapport dont il faut attendre le dépôt avant de statuer sur la proposition Dejeante.

M. Vaillant. — La société actuelle a toujours cherché à se défendre de la façon la plus violente. Dans le principe, on a confondu le droit de punir avec la vengeance.

L'orateur estime que les mœurs s'adoucissent. Le moment est venu de supprimer la dernière des peines irréparables.

La peine de mort a été supprimée déjà en matière politique, mais ceux qui attaquent se croient toujours les défenseurs d'une idée et, dans les luttes politiques, le vainqueur considère toujours le vaincu comme un criminel de droit commun. Tout cela est affaire de point de vue.

L'orateur prononce le mot « Versaillais ».

Plusieurs membres à droite protestent.

M. Vaillant répète le mot qui soulève de nouvelles protestations. (Agitation.)

M. le Président invite les interrupteurs au silence.

M. Vaillant termine en disant que nombre d'Etats ont déjà aboli la peine de mort. La République doit tenir à honneur d'en faire autant.

M. Mirman. — Il est fâcheux que le projet Dejeante n'ait pas été déposé dans une période calme; mais il ne faut pas se laisser influencer par quelques attentats criminels, il faut statuer suivant sa conscience.

On soutient que la société a le droit de tuer celui qui tue. Beaucoup de bons esprits pensent le contraire. (Très bien à l'extrême gauche.)

Ne pas voter la peine de mort par peur des crimes anarchistes, ce serait faire trop d'honneur à leurs misérables auteurs.

A un moment, l'orateur plaisante M. Reinach sur l'empressement qu'il a mis à apporter le projet devant la Chambre.

M. Reinach, vexé, répond qu'il n'est que le représentant de la commission et son porte-parole.

M. Signard déclare qu'il est partisan de la suppression de la peine de mort, néanmoins, il ne votera pas le contre-projet Dejeante qui laisserait impunis d'abominables attentats.

Le contre-projet Dejeante est mis aux voix; le scrutin donne les résultats suivants :

Votants 503, majorité absolue 252, pour 150, contre 353.

Le contre-projet Dejeante est repoussé.

Les diverses articles sont ensuite adoptés avec un amendement disant que, pour les parricides, il n'y aurait plus de formalités particulières.

La séance est levée.

UN COUP D'ÉTAT EN SERBIE

Vienne, 19 mai. — Le roi Alexandre de Serbie et ses ministres ont décidé de suspendre la Constitution et d'établir, avec l'appui de l'armée, un gouvernement absolu.

La cour de cassation, qui a déclaré nul l'ukase royal rendant aux parents du roi leurs droits de membres de la famille royale, sera suspendue et peut-être même dissoute.

LES MUSÉES COMMERCIAUX à L'ÉTRANGER

Dans son dernier numéro, le *Moniteur officiel du commerce* publie une étude de M. Henri Blancheville sur les musées commerciaux qui existent en Belgique, en Allemagne, en Autriche-Hongrie, en Angleterre et en Suisse.

Comme la France ne possède jusqu'à présent aucun établissement de ce genre, il était intéressant de rechercher ce que les pays voisins avaient tenté et déjà réalisé dans cette voie, les avantages qu'ils en retiraient et l'intérêt que la France elle-même aurait à les imiter sur ce point.

La pensée première qui a présidé à l'établissement de musées commerciaux fut de contribuer à guider la fabrication sur les goûts et les besoins des pays consommateurs et de favoriser les achats directs par ces mêmes pays dans les pays de production.

L'idée a fait du chemin et conquis des partisans et cependant, comme nous allons le voir, ce sont beaucoup moins, aujourd'hui, les expositions de produits commerciaux qui attirent les industriels et les fabricants que les bureaux de renseignements qui y sont joints et qui, de simples annexes au début, sont devenus à présent la partie principale et de beaucoup la plus utile de ces institutions.

La première chose, en effet, qu'ont recherché tous ces musées, a été de recueillir et de centraliser des échantillons des marchandises vendues sur les marchés étrangers par des nations concurrentes et de mettre ces échantillons à la disposition des producteurs qui seraient désireux de conformer leur fabrication aux exigences des marchés extérieurs. Ces échantillons portaient l'indication de leur provenance, du prix d'achat en gros avec les frais accessoires (transport, assurances, droits de douanes), le mode d'emballage, le prix de vente au détail, les quantités moyennes vendues sur le marché et éventuellement le nom et l'adresse des commerçants indigènes tenant cet article.

C'était excellent. Aussi, partout, dans l'origine, ces expositions furent-elles visitées avec fruit, mais un même phénomène ne tarda pas à se produire dans presque toutes.

C'est que ces collections ne tardèrent pas être parfaitement connues des fabricants, que beaucoup d'entre elles se détraîchirent, que les modes changèrent, que les prix se modifièrent. Il était, d'autre part, difficile de renouveler périodiquement les produits ; pour les tissus, par exemple, de fournir à chaque saison un échantillonnage complet. La dépense eût été considérable et il était impossible d'exiger des consuls du pays à l'étranger le travail considérable et la compétence fort étendue qu'auraient exigé la tenue à jour des musées commerciaux.

On se contenta donc en général de demander aux consuls de ne fournir que les marchandises nouvelles et seulement dans leurs types généraux.

Et il en résulta que ces expositions perdirent presque partout de l'intérêt qu'elles avaient eu dans le principe.

Mais en même temps que s'affaiblissait l'intérêt des musées proprement dits, il était un service, à l'origine simple accessoire du musée, qui prenait chaque jour une importance de plus en plus considérable : celui des renseignements.

Dans presque tous les musées, en effet, nous voyons s'établir à côté des collections et à titre d'annexes des bureaux chargés de fournir des renseignements sur les objets les plus divers — statistiques du commerce des pays étrangers — leurs besoins, leurs usages commerciaux ; modes de paiement, crédits, cours du change ; moyens de transport, tarifs douaniers principales maisons de commerce, etc.

A Bruxelles, ce service attire plus de la moitié des visiteurs qui fréquentent le musée. Une section y est consacrée aux adjudications tant du pays lui-même que des Etats étrangers (chemins de fer, ponts et chaussées, postes, télégraphes, travaux publics, hospices); les intéressés y trouvent les cahiers des charges et autres renseignements nécessaires, et ce service est très apprécié du public.

Au musée commercial de Francfort est annexée une bibliothèque qui renferme des publications et des journaux sur le commerce d'exportation ; un bureau des brevets d'invention qui fournit des renseignements sur les brevets dans tous les pays est également très goûté du public.

Dans le même ordre d'idées, le musée de Vienne publie chaque année une édition tenue à jour des tarifs douaniers de tous les pays et chaque semaine un journal le *Handels-Museum*, qui est un des meilleurs du genre.

Le musée de Budapest a pour caractère original, qu'il est en même temps une agence de commission en gros et même de vente au détail.

Le personnel de tous ces établissements est d'ordinaire composé d'employés spéciaux nommés par les chambres de commerce ou par le ministère du commerce; quequefois des consuls relevant du ministère des affaires étrangères, comme en Belgique.

A Stuttgart, ce sont le plus souvent des jeunes gens d'une école de commerce qui viennent passer au Dépôt un an ou deux ans pour se familiariser avec la pratique commerciale et les affaires d'exportation.

Une partie de ce personnel est employée à des voyages d'étude, à des conférences, à la rédaction de l'organe périodique du musée.

Telle est, en général, l'organisation de ce qu'on appelle encore « les musées commerciaux de l'étranger. » M. A. Blancheville fait très justement remarquer que ce terme ne leur convient plus. Dans presque tous ces musées, en effet, sauf peut-être à Budapest, les collections d'échantillons ayant perdu de leur attrait, ont aussi perdu la première place et ont été reléguées au second rang.

Au vrai, il devait en être ainsi et c'est aussi celui qui leur convient. L'exposition de produits ne doit être que l'accessoire et son véritable rôle est simplement de rendre plus claire, plus lumineuse, plus complète, la partie de beaucoup plus utile des renseignements : statistiques, transports, brevets, solvabilité, en un mot l'office des renseignements relatifs au commerce.

André Meyrienne.

NOUVELLES DU JOUR

Un Léauthier marseillais

Marseille, 19 mai. — Un crime analogue à celui de Léauthier contre M. Georgevitb, ministre de Serbie, vient d'être commis à Marseille. Un individu, nommé Mat Célestin, furieux d'être renvoyé à lundi, par le maire de Marseille, à qui il demandait un secours d'argent, résolut de se venger sur le premier bourgeois qu'il croiserait.

Arrivé quai de la Fraternité, il avisa un monsieur convenablement vêtu et, se précipitant sur lui, lui planta un tire-point dans la tête au-dessus de l'oreille.

La victime de cet attentat s'affaissa; quant à l'assassin Mat, poursuivi par les témoins du crime, il fut bientôt arrêté et conduit chez le commissaire de police.

Mat est connu pour professer des opinions anarchistes; il est âgé de 23 ans, et est né à Toulouse, il n'a pas de domicile fixe. La victime est un négociant en huile, connu sur la place, M. Louis Blanc, âgé de 55 ans, sa blessure, quoique grave, n'est pas mortelle, sauf complications imprévues.

Une proposition de loi de M. Jaurès
La propriété des mines

Paris, 19 mai. — M. Jaurès a déposé, aujourd'hui, sur le bureau de la Chambre, une proposition de loi ayant pour objet de restituer à la nation et aux travailleurs la propriété des mines.

M. Dubois, élu membre de l'Académie des Beaux-Arts

Paris, 19 mai. — M. Dubois, compositeur de musique, a été élu membre de l'Académie des Beaux-Arts, en remplacement de Gounod.

Le banquet annuel des employés et ouvriers des chemins de fer

Paris, 19 mai. — Ce soir a eu lieu, salle Wagram, le banquet annuel des employés et ouvriers de chemins de fer. M. Casimir Périer présidait assisté de M. Jonnart.

Parmi les convives, figuraient les représentants des grandes compagnies de chemins de fer et MM. Yves Guyot, Bourgeois et quelques autres personnalités politiques. Les convives étaient au nombre de 600 dont beaucoup de dames.

En réponse à un toast de M. Tistier, président de l'Association, M. Casimir Périer a pris la parole :

M. Casimir Périer rend hommage aux mérites professionnels des membres de l'association. Il salue en eux la démocratie à laquelle il se dit fier d'appartenir.

M. Jonnart parle à son tour. Il expose la politique du gouvernement dans les questions sociales. Cette politique consiste à rapprocher les hommes et les intérêts. C'est pourquoi il se dresse en face de ceux qui prêchent la lutte des classes, qui tend à la destruction de l'unité morale de la patrie.

Le ministre félicite les employés de chemins de fer de l'indignation avec laquelle ils ont accueilli l'un dernier une brochure allemande semée sur tout le réseau et qui conseillait toutes les défaillances et toutes les lâchetés. J'ai compris, dit-il, que vous étiez de ceux qui répudient hautement l'esprit révolutionnaire et qui ont foi dans l'inévitable triomphe des revendications nationales.

Après quelques paroles de M. Heurteau, directeur de la Compagnie d'Orléans, le banquet s'est terminé, après une distribution de palmes académiques.

Fin de la grève de Trignac

Saint-Nazaire, 19 mai. — La grève de Trignac est définitivement terminée. Le travail reprendra lundi aux conditions proposées par la Compagnie.

Suicide du prince Cantacuzène directeur des cultes à Saint-Pétersbourg

Paris, 19 mai. — Une dépêche de Berlin annonce la mort du prince Cantacuzène, directeur des cultes à St-Pétersbourg. Cette mort serait due à un suicide.

Le prince envoyé à Wilna pour faire une enquête sur des désordres religeux survenus à Kroze, se serait laissé corrompre par certains hauts personnages compromis dans cette affaire.

Le czar l'apprit et quand le directeur des cultes à son retour se présenta devant le souverain, celui-ci, après lui avoir reproché sa venalité, l'aurait soufflété. Le prince Cantacuzène partit le jour même pour son château de Cuczau où il se serait donné la mort en absorbant du poison.

Une nouvelle interpellation sur la politique religieuse du gouvernement

Paris, 19 mai. — L'Extrême Gauche dans une réunion qu'elle a tenue avant la séance, a adopté la proposition de M. Pelletan tendant à déposer d'ici à quelques jours une nouvelle interpellation sur la politique religieuse du gouvernement.

Le groupe a chargé son bureau auquel ont été adjoints MM. Pelletan et Goblet de se mettre en relations avec le bureau de la gauche radicale en vue de déterminer ce dernier groupe à s'associer à l'interpellation.

On n'a pas tranché encore le point de savoir si le concours des socialistes serait également sollicité.

Plusieurs membres de la gauche radicale sont en effet hostiles à toute action commune avec les socialistes; d'autre part, rien n'est moins certain que l'adhésion de la gauche radicale à l'interpellation de l'extrême gauche, beaucoup de membres du premier de ces groupes ne voient pas l'utilité de provoquer un nouveau débat à la Chambre sur un sujet épuisé pour le moment.

La réforme du régime des boissons

Paris, 19 mai. — Le projet de réforme déposé par M. Burdeau sur l'impôt des boissons a été distribué aujourd'hui aux Chambres.

Ce projet abolit le droit de détail, supprime l'exercice, transforme en une charge beaucoup plus légère que dans la plupart des pays voisins les droits perçus au profit du Trésor et même des villes, contient le germe de la suppression complète des droits d'entrée et d'octroi sur les boissons hygiéniques.

L'ensemble des dégrèvements dont profiteront les boissons hygiéniques représente une somme de 75,265,436 francs.

En ce qui concerne les bières, ce projet a seulement pour objet d'abaisser le tarif en vue de les faire bénéficier d'un dégrèvement correspondant à celui qui est proposé sur les vins et les cidres, car un projet spécial est consacré aux bières.

Au total, l'effet de la réforme, si l'on tient compte des réductions des droits d'octroi, se traduira par un dégrèvement de 150 millions au moins et qui pourra aller jusqu'à 196 millions si les communes consentent à supprimer complètement les taxes locales sur les boissons hygiéniques.

Le déficit qu'entraînerait la réforme sera récupéré, en ce qui concerne le budget de l'Etat, par une augmentation des droits sur l'alcool (190 fr. par hectolitre d'alcool pur, décime compris), et, en ce qui concerne les communes, par l'établissement d'un droit analogue à celui de la licence perçue sur les débitants.

Le taux des licences est fixé ainsi qu'il suit (prix annuel payable par trimestres, principal et décimes compris) : Brasseurs, 200 francs. Bouilleurs et distillateurs, 25 francs.

Débitants de boissons établis dans les communes d'une population agglomérée de : 500 habitants et au-dessous, 20 francs; 501 à 1,500 habitants, 30; 1,501 à 4,000 habitants, 40; 4,001 à 15,000 habitants, 50; 15,001 à 30,000 habitants, 60; 30,001 à 50,000 habitants, 70; 50,001 à 100,000 habitants, 80; 100,001 et au-dessus, 90; débitants vendant accidentellement des boissons les jours de fête ou de foire, 30 francs; marchands en gros, 125 francs.

L'anniversaire de la mort du peintre de Neuville; inauguration du monument commémoratif

Paris, 19 mai. — Aujourd'hui a été célébrée en l'église Saint-François de Sales, une cérémonie religieuse à l'occasion de l'anniversaire de la mort du peintre militaire Alphonse de Neuville.

Un grand nombre de notabilités appartenant au monde artistique, littéraire et politique ainsi que tous les amis de la famille avaient répondu à l'appel de la veuve du maître regretté.

Nous avons également remarqué un assez grand nombre d'officiers généraux et supérieurs.

La cérémonie religieuse terminée, la plupart des assistants se sont rendus au cimetière Montmartre, où a eu lieu l'inauguration du beau monument que Mme Alphonse de Neuville a fait élever à la mémoire de son mari.

Un assassin de sept ans

Strasbourg, 19 mai. — Un gamin d'Ottwisheim, âgé de 7 ans, a tué d'un coup de revolver, un petit camarade, âgé de cinq ans, qui voulait malgré sa défense jouer dans la cour de la maison paternelle.

Au conseil des ministres

Paris, 19 mai. — Les ministres se sont réunis ce matin, à l'Elysée, sous la présidence de M. Carnot.

ETAT-MAJOR GÉNÉRAL

M. le général de division Coiffé est nommé membre du conseil supérieur de guerre et désigné pour être chargé de missions spéciales, en remplacement de M. le général Ferron. M. le général de division Zurlinden est nommé au commandement du 4e corps d'armée au Mans, en remplacement du général Coiffé. M. le général Géhbart est nommé commandant supérieur de la défense des places du groupe de Nice, gouverneur de Nice. M. le général de division Récamier est nommé adjoint au commandant supérieur, gouverneur de Nice.

LES FÊTES DE JEANNE D'ARC

Le compte-rendu officieux du conseil ajoute : « Le préfet du Rhône ayant demandé des instructions au sujet d'une fête religieuse qui doit avoir lieu à Lyon en l'honneur de Jeanne d'Arc et d'autres cérémonies du même caractère s'organisant dans plusieurs départements, le conseil a décidé de généraliser et de préciser les instructions précédemment données dans les départements où le gouvernement avait été avisé que se préparaient des fêtes de ce genre.

» Le caractère politique qu'on paraît vouloir donner à ces cérémonies fait un devoir aux diverses administrations civiles, judiciaires et militaires de n'y prêter aucun concours.

» Ce n'est qu'à titre individuel et privé et sans revêtir l'uniforme que les fonctionnaires civils de tout ordre, ainsi que les militaires de tous grades peuvent y assister. »

LES CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES

Le conseil a continué ensuite l'examen des demandes de crédits supplémentaires.

M. VIGER A NOGENT-LE-ROTROU

C'est le dimanche 27 mai et non le 20, comme quelques journaux l'ont annoncé par erreur, que M. Viger, ministre de l'agriculture, se rendra à Nogent-le-Rotrou, pour présider à la distribution des prix de la Société hippique percheronne.

A la manufacture d'allumettes de Pantin

Paris, 19 mai. — Tous les ouvriers et ouvrières de la manufacture d'allumettes de Pantin ont repris ce matin le travail, pas une seule abstention. Hier, contrairement à ce qui a été dit, la cessation du travail n'avait été que partielle et non générale. D'ailleurs, cette grève n'avait pas de motif, car le docteur Noirot, médecin dentiste de la manufacture, dont les ouvrières refusent de recevoir les soins, avait de lui-même, il y a huit jours, demandé son remplacement. Il ne continuait à remplir ses fonctions qu'en attendant l'arrivée de son successeur.

Les sans travail aux Etats-Unis

New-York, 19 mai. — Une trentaine de coxeystes du Montana se sont emparés d'un train qu'ils ont mis en marche aussitôt, malgré les injonctions du chef de gare. Celui-ci prit sans tarder ses dispositions pour leur couper la route, et, au bout de quelques minutes, le train, signalité vers un ravin, y plonga une tête, au grand effroi des voyageurs, dont huit sont grièvement blessés.

Arrestations d'anarchistes à Avignon

Avignon, 19 mai. — Trois arrestations d'anarchistes ont été opérées. Une perquisition a amené la saisie de papiers et d'imprimés de propagande anarchiste.

Orage de grêle en Touraine

Tours, 19 mai. — L'orage de grêle qui a sévi hier aux environs de Tours a causé d'incalculables dégâts. Dans plus de trente communes on estime les pertes subies en deux heures à plusieurs millions.

Le conflit entre le Brésil et le Portugal

Lisbonne, 19 mai. — On dit que le capitaine Castilho, commandant le *Mindello*, prépugeant l'issue de la lutte à Rio-Janeiro avait offert à l'amiral Saldanha da Gama pour lui et ses hommes un asile éventuel à bord de son vaisseau. Il n'y a eu aucune bagarre à Rio entre Portugais et Brésiliens, mais les esprits sont très échauffés.

Lisbonne, 19 mai. — L'Angleterre a informé le Portugal que des ordres ont été donnés au ministre anglais à Rio pour protéger les Portugais.

La cuirasse du tailleur Dowe

Berlin, 19 mai. — Il paraît qu'un expert est parvenu à découvrir que la cuirasse de Dowe se compose sur le devant d'un plastron de cuir entouré d'étoupes et sous lequel se trouve une plaque de métal. Dowe a dû en convenir, mais il prétend que ces matières ne sont là que pour masquer son secret. Il semble certain cependant que ce secret consiste en une plaque d'acier Krupp breveté.

Le système électoral en Norwège

Christiania, 19 mai. — Le Storthing a repoussé toutes les propositions relatives à l'introduction d'un système électoral proportionnel pour les élections politiques. Une adresse socialiste contenant des menaces d'insurrection

---

FEUILLETON DU 21 MAI 1894. — 55

DIANE-LA-PALE

Par JULES MARY

TROISIÈME PARTIE

LE PUITS DE L'AIGUILLETTE

VI

Ennemis mortels

Les gendarmes se mirent à rire.

Ils vidèrent leurs verres.

En somme, ils n'avaient pas de mandat précis contre les deux vagabonds.

Ils se retirèrent.

Jactain et Persillard n'en dormirent pas, la nuit suivante.

Quant au canard qui rôtissait devant le feu de bois, il fut brulé.

Et Jactain fit un déjeûner détestable.

Cependant le mauvais germe répandu dans le cœur de nos deux compagnons allait grandir et porter bientôt ses fruits.

Cet argent, si près d'eux, à leur portée, dont ils pouvaient disposer à leur gré, cet argent qui était en leur possession, enfin, quel que fut l'indélicat procédé qui leur avait servi pour s'en emparer, cet argent les gêtait.

L'arrivée des gendarmes les rendit toutefois prudents et resserra leurs liens d'amitié, qui étaient bien lâchés depuis leur nouvelle fortune et pendant quelques jours leurs effusions cordiales furent presque vraies.

C'était le danger possible qui les rapprochait.

Mais les gendarmes ne se représentèrent point.

Et avec la sécurité, avec le calme de leur vie retirée, revinrent leurs mauvaises pensées.

Ils avaient pris chacun mille francs à la somme remise par Bartoli, pour les besoins de leur ménage en commun et pour le trimestre de la maison qu'ils habitaient.

Ils n'avaient pas eu recours de nouveau à leur capital ; ces mille francs devaient suffire à Persillard pour une année et au delà ; quant à Jactain, quelles que fussent ses dépenses, il était loin d'avoir épuisé cette somme.

Leur fortune dormait donc paisiblement, sans jamais être troublée, dans les deux cachettes respectives et vingt fois tous les jours, les regards des deux compères allaient se reposer amoureusement, l'un du côté Sud, l'autre du côté Nord, sur le coin de mur qui abritait, à gauche comme à droite, chaque fois quatre-vingt-dix-neuf billets de mille francs.

Sur ces entrefaites et comme l'hiver arrivait, Persillard résolut de se rendre à Florac pour y acheter des vêtements plus chauds.

C'était un luxe qu'il se promettait depuis longtemps ; l'hiver est très dur, presque terrible dans cette partie des Cévennes et Persillard était décidé à faire le sacrifice d'un solide costume en gros velours qui lui durerait longtemps.

Son ambition allait plus loin.

Depuis longtemps, Jactain, le prodigue, était mis comme un bon bourgeois aisé jouissant de ses rentes, et il avait poussé la générosité envers lui-même jusqu'à s'acheter un pardessus.

Mais, parcimonieux à l'excès, il voulait jeter son dévolu sur quelque superbe limousine, bien longue, bien ample et bien lourde, rayée de ces belles couleurs bleues et rouges qu'il avait admirées plus d'une fois, pendant les rafales de neige, sur le dos des bergers cévenols, et dans l'enfouissement de laquelle, bien à l'abri, il braverait désormais toutes les tourmentes, froid, verglas, tempêtes, lorsqu'il lui plairait de sortir dans la montagne.

Il partit donc un matin pour Florac, gaillardement, son bâton à la main, la casquette sur l'oreille, content d'être au monde et jouissant béatement de la vie.

Pourquoi Jactain fut-il heureux de ce départ ? Il en éprouvait comme un soulagement. Enfin, il allait être son maître pendant toute cette journée. L'existence devenait difficile, à côté de cette toujours maussade figure de Persillard.

Puis, il avait son projet, Jactain.

Sa clé était faite.

Ouvrirait-elle le coffre de Persillard ?

Il ne le savait. Du moins il essaierait.

Et le coffre une fois ouvert, que ferait-il ? Aucun projet encore !.. Non, rien que la méchante envie de s'assurer que Persillard n'avait pas disposé d'une partie de son argent sans lui en faire la confidence.

Persillard était devenu si cachottier depuis sa nouvelle fortune !

Qui sait, même, si ce voyage à Florac n'était pas un prétexte pour placer son argent à gros intérêts, pour profiter d'une occasion inattendue dont le long et sournois personnage voulait être seul à bénéficier?

C'est ainsi, tout en creusant le mur au dessus de la cachette de son compagnon, que Jactain se colorait sa propre indélicatesse.

— Simple curiosité, se disait-il, simple curiosité.

Quelques instants après, le travail était achevé.

Le coffret est entre ses bras.

Il l'emporte à la maison. La porte du jardin est fermée au verrou ; la porte de la maison il la ferme à clé ; maintenant il est tranquille ; personne ne le dérangera et si quelque visiteur se présente à l'improviste, il aura le temps de cacher tout cela, coffret, portefeuille et billets de banque, avant d'ouvrir.

La clé n'est point parfaite ! Elle n'entre pas jusqu'au bout ; mais un coup de lime, adroitement donné, remédie à cette imperfection et la clé tourne.

Le coffre est ouvert.

Le gros portefeuille de cuir solide est gonflé de ses billets, Jactain le vide sur la table, devant lui.

Il compte le trésor de son camarade.

Quatre-vingt-dix-neuf ! Pas un de plus, pas un de moins ; Persillard n'avait pas menti, et le voyage de Florac n'avait pas de prétexte caché.

Jactain en éprouve un peu de dépit.

Il aurait voulu trouver son camarade en défaut.

De cette façon, sa propre curiosité lui eut paru moins coupable.

— Rangeons cela ! se dit-il.

Et il refait les liasses éparses.

Mais il agit mollement... ses doigts sont devenus lourds et ses mains inhabiles...

Son cœur se gonfle.

Il pousse des soupirs comme si quelque gros chagrin venait de l'attrister tout à coup.

Ces papiers bleus lui collent aux doigts ; les liasses rassemblées, il les remet au pillage pour les ranger de nouveau.

Avec son trésor, avec ses bill